quelque temps, M. l'Orateue reprend le fauteuil, et M. Stirton fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs honneurs que cette Chan.bre l'a passé sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle sur la vie des commis voyageurs du Canada, et après y avoir siégé quelque temps, M l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Irving fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné. Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill du Sénat, intitulé "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de Stadacona contre le feu et sur la vie," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Baby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus comme suit :

Page 4, ligne 23. Retranchez depuis "Canada" jusqu'à "piastres" inclusivement dans la ligne 24.

Page 4, ligne 36. Retranchez "dix" et insérez : "cinq"

Page 5, ligne 30. Après "élection" insérez: "Pourvu toujours qu'il ne sera pas loisible à la dite compagnie de commencer les opérations liées à l'assurance sur la vie avant qu'une somme de pas moins de cent mile piastres du fonds social n'ait été versée."

Page 7, ligne 30. Retranchez depuis "transfert" jusqu'à "actionnaire" inclusivement

dans la ligne 40.

Page 9, ligne 29. Retranchez depuis "délit" jusqu'à "compagnie" inclusivement dans la ligne 49.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Réso u, Que le bill avec les amendements passe.

Ordonné. Que le Greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a passé le dit bill avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours-

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour amender l'acte 35 Vic., ch. 106, incorporant l'agence de placements et de gurantie du Canada, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteui, et M. MacKay (Lap Breton) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois,

Résolu, Que le bill passe,

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie d'assurance agricole de la Puissance, et après y avoir siégé quelque temps. M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Thompson (Haldimand) fait rapport que le comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.